

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance se prononce sur les orientations stratégiques de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur la gestion et la santé financière de l'établissement. Il délibère sur l'organisation des pôles d'activité et des structures internes. Il dispose de compétences élargies en matière de coopération entre établissements. Il donne son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité des soins.

Le Conseil de surveillance du Centre hospitalier Jacques Lacarin est composé des membres ci-après :

MEMBRES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

■ REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Monsieur le Docteur Claude MALHURET, *Maire de Vichy et Président du Conseil de Surveillance.*
- Monsieur le Docteur Christian CORNE, *représentant de la Commune de Vichy et vice-président du Conseil de Surveillance.*
- Madame Nicole BARBARIN et Monsieur Serge GAYET, *représentants de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier.*
- Monsieur René BARDET, *représentant du Conseil Général de l'Allier.*

■ REPRESENTANTS DU PERSONNEL MEDICAL ET NON MEDICAL

- Madame Séverine GERIEUX, *représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.*
- Monsieur le Docteur Didier AGUILERA et Monsieur le Docteur Christian BROS, *représentants de la commission médicale d'établissement.*
- Madame Sylviane COUTIER et Monsieur Pascal DEVOS, *représentants désignés par les organisations syndicales.*

■ PERSONNALITES QUALIFIEES

- Monsieur le Docteur Bernard GODEMEL et Madame Jacqueline KOLTAEFF, *personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.*
- Madame Michèle MIGNOT et Monsieur Jean-Paul BAPTISTE, *représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Allier.*
- Madame Florence BLAY, *personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Allier.*

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne.
- Le vice-président du Directoire du Centre hospitalier Jacques Lacarin.
- Un représentant de la structure chargée de la réflexion d'éthique au sein du Centre hospitalier Jacques Lacarin.
- Le Directeur de la CPAM de Moulins.
- Madame Marie-Françoise CHEGUT, *représentant des familles de personnes accueillies pour les établissements délivrant des soins de longue durée ou gérant un EHPAD.*